

Si, à la suite de l'interrogatoire du failli par le séquestre officiel, ou du rapport du syndic, ou encore de plaintes reçues de créanciers, le Surintendant des faillites a des motifs raisonnables de croire qu'une infraction a été commise à la Loi sur la faillite ou à toute autre loi du Parlement du Canada, une enquête est immédiatement déclenchée pour établir s'il y a preuves suffisantes pour porter des accusations devant les tribunaux.

L'INSTRUCTION MILITAIRE DES ÉTUDIANTS DE L'OTAN

Question n° 1633—M. Skoberg:

1. Au cours des années 1964-1965, 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, combien d'hommes ont reçu l'instruction militaire à toutes les bases des forces canadiennes situées au Canada, dans le cadre de la contribution du Canada à l'OTAN?

2. A-t-on mis fin à ce programme et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

3. Les pays qui, dans le cadre de ce programme, utilisaient auparavant les bases canadiennes pour l'instruction de leurs hommes, envoient-ils maintenant ces derniers aux États-Unis pour cette instruction?

4. Pour chacune des années suivantes: 1964-1965, 1965-1966, 1966-1967 et 1967-1968, quel montant le Canada a-t-il réclamé pour l'instruction de chaque homme dans le cadre de sa contribution militaire à l'OTAN?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Par «étudiants de l'OTAN», on entend les membres des forces armées des pays de l'OTAN, à l'exception de la Grande-Bretagne et des États-Unis, qui ont conclu des accords réciproques distincts avec le Canada en matière d'instruction.

1. Par année civile: 1964, 98; 1965, 81; 1966, 66; 1967, 61; 1968, 55.

En outre, quelques vacances destinées à des officiers étrangers qui veulent fréquenter le Collège d'état-major de Kingston ont été offertes aux pays de l'OTAN. La solde et les indemnités, l'habillement, le transport jusqu'au Canada et autres dépenses personnelles de même nature ont été à la charge des pays d'origine, le Canada ayant défrayé le transport à l'intérieur du Canada, les services hospitaliers et médicaux normaux, ainsi que le coût de l'instruction.

Voici les chiffres: 1963-1965, 2; 1965-1966, 2; 1966-1967, 3; 1967-1968, 4.

2. Les accords conclus en juillet 1964, prévoyant l'instruction de navigants du Danemark et de la Norvège, ont expiré le 30 juin 1968, et n'ont pas été renouvelés. Ces raisons sont du ressort des gouvernements danois et norvégien.

3. Nous l'ignorons.

[L'hon. M. Basford.]

4. Sorte d'instruction	Années civiles					Coût total
	1964	'65	'66	'67	'68	
Au niveau de l'octroi des ailes	62	53	63	52	46	\$44,000.
Navigateur Transition au Sabre	10	5	3	7	5	23,500.
Pilote (a) d'hélicoptère	26	19	-	-	-	10,000.
Pilote (b) d'hélicoptère	-	4	-	-	-	9,500.
Pilote d'Albatross	-	-	-	2	2	42,500.
	-	-	-	-	2	24,000.

Note: L'instruction de pilote d'hélicoptère (a) est une instruction de transition à partir du niveau de l'octroi des ailes.

L'instruction de pilote d'hélicoptère (b) comprend l'instruction de base de pilote et l'instruction de transition au pilotage d'un hélicoptère.

ELLIOT LAKE—LES VENTES DE LA SCHL

Question n° 1638—M. Foster:

1. Combien de maisons unifamiliales la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle vendues à Elliot Lake au cours de chacune des six dernières années?

2. Quel avait été, en moyenne, le coût initial des maisons vendues chaque année?

3. Quel a été, en moyenne, le coût de la rénovation des maisons vendues chaque année et quel a été, en moyenne, le prix de vente de ces maisons?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): 1. 1963, 2; 1964, 2; 1965, 63; 1966, 162; 1967, 342; 1968, 273.

2. Ces maisons ont été financées aux termes de la loi nationale sur l'habitation et ont été subséquemment acquises par suite du défaut de paiement sur l'hypothèque. Les dossiers de la Société n'indiquent pas le coût initial de ces maisons. Toutefois, avant de consentir un prêt, la Société faisait évaluer chaque maison pour établir le montant du prêt. Cette valeur est considérée comme une juste estimation du coût initial. La valeur d'emprunt initiale des maisons vendues chaque année s'établissait en moyenne comme il suit: 1963, \$11,750; 1964, \$11,925; 1965, \$12,681; 1966, \$12,405; 1967, \$12,559; 1968, \$12,377.

3. Étant donné que, dans les dossiers de la Société, les maisons d'Elliot Lake sont traitées comme un seul projet, il est impossible de spécifier le coût de la rénovation de maisons particulières. Cependant, on estime que les coûts de rénovation des maisons vendues chaque année s'établissaient en moyenne comme suit: 1963, \$200; 1964, \$200; 1965, \$200; 1966, \$500; 1967, \$2,100; 1968, \$3,900.